



Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

BRÉSIL



D 2232 • Br32
1-15 juillet 1998

MOTS-CLEFS
Paysans
Crime
Droits de l'homme
Justice

AU SUJET DE L'ASSASSINAT DE JOÃO CANUTO

LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ACCUSE LE GOUVERNEMENT DU BRÉSIL

João Canuto, président du Syndicat des travailleurs ruraux de Rio Maria (État du Pará) a été assassiné le 18 décembre 1985*. Le procès n'est toujours pas achevé. Le drame des conflits de la terre, avec la protection et la quasi-impunité dont jouissent si souvent les exécuteurs et les commanditaires d'assassinats de paysans est à l'arrière-fond de cette situation. Fait tout à fait exceptionnel, la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains vient de rendre publique l'accusation qu'elle porte à l'encontre du

gouvernement brésilien dans cette affaire. Le comportement de la justice et du gouvernement brésiliens sont d'autant plus graves que de nombreux meurtres de paysans se produisent toujours, dont, par exemple, ceux des deux membres du Mouvement des paysans sans terre le 26 mai dans l'État de Goiás et celui de l'Indien Francisco de Assis Araújo, cacique du peuple Xucuru, assassiné le 20 mai dans l'État de Pernambouc dans un conflit pour la démarcation des terres. Le texte ci-dessous est un communiqué du Comité Rio Maria.

L'assassinat de João Canuto

Le 10 mars 1998, la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États amé-

* Rappelons que deux de ses fils ont été également assassinés alors qu'un troisième faisait l'objet d'une tentative d'assassinat (cf. DIAL D 1573, 1880). Le successeur de João à la présidence du syndicat, Expedito Ribeiro de Souza, a été également assassiné (cf. DIAL D 1564) (NdT).

ricains (OEA) avait donné un délai d'un mois au gouvernement brésilien pour se mettre en règle avec les recommandations de la Commission à propos de sa responsabilité dans l'assassinat de João Canuto le 18 décembre 1985 à Rio Maria et de la lenteur du procès. Le délai avait été prolongé d'un mois mais le gouvernement n'avait pas donné de réponse définitive.

La Commission a alors décidé de publier ses accusations à la réunion de tous les représentants des pays membres de l'OEA le 4 juin 1998 à Caracas au Venezuela.

Elle accuse le gouvernement du Brésil d'omission dans la protection de João Canuto, à l'époque président du Syndicat des travailleurs ruraux de Rio Maria, quand il était menacé de mort pour des questions de terre

SOMMAIRE

> **BRÉSIL** : La Commission interaméricaine des droits de l'homme accuse le gouvernement du Brésil (1-2)

> **AMÉRIQUE LATINE** : Le micro-crédit : une petite somme de grande importance (7-12)

> **COLOMBIE** : Deux enjeux majeurs : la situation des personnes déplacées et les minorités ethniques (3-5)

et de politique, et de lenteur dans l'investigation du crime. L'enquête de police, ouverte en janvier 1986, a duré sept ans avant d'être conclue, puis est restée deux ans et demi paralysée au ministère public de l'État du Pará, à Bélem, jusqu'au 1er décembre 1995. A ce jour l'interrogatoire des témoins n'est pas terminé.

La publication des accusations de la Commission interaméricaine des droits de l'homme contre un gouvernement est une mesure très rare et grave. C'est une condamnation morale qui signifie que le gouvernement de ce pays ne respecte pas les recommandations des instances internationales dont il est membre et ne donne pas de valeur aux traités internationaux qu'il a signés.

Il est important de souligner que l'assassinat des deux fils de João Canuto, José et Paulo, le 22 avril 1990, la tentative d'assassinat de son troisième fils, Orlando, gravement blessé le 22 avril 1990, et de son gendre, Carlos Cabral, le 4 mars 1991, blessé aussi, sont la conséquence de l'impunité des assassins du premier et des autres leaders syndicaux de Rio Maria et de la région. Luzia Canuto, fille de João Canuto et présidente du Comité Rio Maria, était présente à la conférence de presse organisée le 3 juin 1998 à Rio de Janeiro par les organisations qui

avaient saisi la Commission interaméricaine : Human Rights Watch America, le Centre pour la justice et le droit international (CEJIL) et la Commission pastorale de la terre (CPT).

La répercussion dans les médias nationaux et internationaux a été très importante.

La protection de Luzia Canuto

Le 23 mars 1998 la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'OEA a demandé au gouvernement brésilien de prendre des mesures pour la protection de Luzia Canuto, présidente du Comité Rio Maria, suite aux représailles du maire de Rio Maria contre elle en raison de son action syndicale et de la lutte du Comité contre l'impunité et pour la justice dans le sud du Pará. La Commission a demandé au gouvernement de :

- protéger la vie et l'intégrité physique de Luzia Canuto,
- permettre qu'elle puisse exercer ses responsabilités tant de professeur que de défenseur des droits de l'homme dans la région urbaine de Rio Maria.

Elle a fixé un délai de 15 jours pour l'informer des mesures prises.

Depuis mai 1998 Luzia est sous la protection de la police civile par

ordre du gouverneur de l'État, conformément à la demande de la Commission.

Le 12 juin 1998 Luzia Canuto et sa collègue, le professeur Lionete Soares, ont été réintégrées provisoirement par ordre judiciaire dans les écoles de la ville dont le maire de Rio Maria les avait transférées par persécution politique.

La pression nationale et internationale a été efficace. Merci pour votre solidarité.

L'année de la commémoration des 50 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration américaine des droits et devoirs du citoyen, les recommandations et demandes de la Commission interaméricaine au Brésil au sujet de l'impunité et de la violence retentissent comme un signal d'alarme.

Rio Maria, le 24 juin 1998

Signataires :

Rita de Cássia Saraiva de Azevedo Aguiar, *secrétaire du Comité Rio Maria* ;

Fr. Henri Burin des Rozières, *avocat du Comité Rio Maria* ;

Airton dos Reis Pereira, *trésorier du Comité Rio Maria*.

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.org

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Point contact à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18